



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial**

Toulouse, le **12 JUIL. 2024**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les maires
des communes *in fine*

Objet : Enquête statistique sur les conditions de travail et les risques psychosociaux.

P.J. : Lettre de l'INSEE n° 2024 _12413_DR31-DIR du 4 juillet 2024.
Liste des communes enquêtées.

Par lettre ci-jointe, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) annonce l'ouverture, par ses soins, d'une enquête relative aux conditions de travail et risques psychosociaux, dans votre commune, de juillet 2024 à mars 2025.

J'appelle votre attention sur le caractère obligatoire que revêt cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Les enquêteurs de l'INSEE se rendront au domicile des personnes sélectionnées, munis d'une carte officielle. Les personnes seront prévenues et informées du nom de l'enquêteur.

Je vous remercie de bien vouloir informer votre population de cette démarche afin de faciliter le travail des enquêteurs.

Pierre-André DURAND

Dossier Suivi par :

TROÏA Corine - Tél : 05 61 36 62 46
PONTIÉ Lise - Tél : 05 61 36 62 22

Mèl : dr31-DEM@insee.fr



- 4 JUIL. 2024

DGPBAT
Monsieur le Préfet de la région Occitanie
Préfet de Haute-Garonne
1, place Saint-Étienne

31038 TOULOUSE CEDEX 09

Toulouse, le 30 mai 2024
N°2024_12413_DR31-DIR

**Objet : enquête statistique sur les Conditions de travail et risques psychosociaux
2024-2025**

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de juillet 2024 à mars 2025 une enquête statistique sur les conditions de travail et risques psychosociaux, conçue par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Elle vise à obtenir une description précise du travail, de ses conditions et des risques professionnels sous divers angles tels que les horaires, le télétravail, les discriminations et le harcèlement, la pénibilité, et la santé au travail.

Elle est réalisée auprès d'un échantillon tiré aléatoirement sur l'ensemble du territoire français. Une partie de l'échantillon se situe sur votre territoire de compétence, dans les communes dont la liste se trouve en annexe.

Un enquêteur de l'Insee se rendra au domicile des personnes sélectionnées, muni d'une carte officielle. Elles seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer vos services et d'appuyer de votre autorité les enquêteurs chargés de cette enquête. Les services de police ou de gendarmerie et les mairies où se déroule l'enquête sont également avisés par courrier.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet <https://www.insee.fr/fr/information/7625812>

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

La directrice régionale



Caroline JAMET

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2024X061TV du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2024 et l'année 2025 – Arrêté en cours de parution.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. Les réponses seront conservées pendant 30 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 8 ans.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee (contact-rgpd@insee.fr) ou de son délégué à la protection des données (le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). Les personnes enquêtées peuvent, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr).

Annexe : liste des communes de votre territoire de compétence concernées par l'enquête sur les conditions de travail et risques psychosociaux



**Liste des communes enquêtées dans le cadre de l'enquête
CT-RPS 2024**

Département de la Haute-Garonne

ARDIÈGE	GRÉPIAC
ASPET	IZAUT-DE-L'HÔTEL
ASPRET-SARRAT	JUZET-D'IZAUT
AURAGNE	LABARTHE-RIVIÈRE
AUTERIVE	LABASTIDE-CLERMONT
BEAUFORT	LAPEYROUSE-FOSSAT
BEAUZELLE	LE FOUSSERET
BÉRAT	LILHAC
BLAGNAC	MARIGNAC-LASCLARES
BOIS-DE-LA-PIERRE	MARTRES-DE-RIVIÈRE
BOULOGNE-SUR-GESSE	MIRAMONT-DE-COMMINGES
BRAGAYRAC	MOLAS
CABANAC-CAZAUX	MONDILHAN
CARDEILHAC	MONTBERNARD
CASSAGNABÈRE-TOURNAS	MONTESQUIEU-GUITTAUT
CASTANET-TOLOSAN	MONTGRAS
CASTELMAUROU	MONTMAURIN
CAZAUNOUS	MONTRABÉ
CHARLAS	NÉNIGAN
CIADOUX	NIZAN-GESSE
EAUNES	PÉCHABOU
ENCAUSSE-LES-THERMES	PÉGUILHAN
ESCANECRABE	PEYSSIES
ESPARRON	PIBRAC
FLOURENS	PLAGNOLE
GRATENS	POMPERTUZAT

PORTET-D'ASPET
POUCHARRAMET
PUYMAURIN
RAMONVILLE-SAINT-AGNE
RÉGADES
RIEUMES
ROQUEFORT-SUR-GARONNE
SABONNÈRES
SAINT-ANDRÉ
SAINT-FERRÉOL-DE-COMMINGES
SAINT-GENIÈS-BELLEVUE
SAINT-JEAN
SAINT-JORY
SAINT-LARY-BOUJEAN

SAINT-LOUP-CAMMAS
SAINT-LYS
SAINT-MARCET
SAINT-PÉ-DELBOSC
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES
SAINT-THOMAS
SAMAN
SARREMEZAN
SAVÈRES
TOULOUSE
TOURNEFEUILLE
VALENTINE
VILLATE

